

Assurance Galeristes



Les galeristes sont exposés à de nombreux risques liés aux expositions qu'ils organisent, qu'elles soient temporaires ou permanentes : vol, accident suite à une manipulation ou au transport, dégât des eaux ou incendie de la galerie

OBJET

- **Un contrat reconnu sur le marché de l'Art**

GARANTIES

Dommages aux objets d'art

- Dans la galerie, durant le transport, sur le lieu d'exposition
- Tout vol ou tentative de vol
- Toute détérioration ou destruction accidentelle (bris des objets fragiles)

Multirisque Commerce des locaux

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, bris de glace, informatique

Responsabilité Civile Exploitation

Assistance

Responsabilité Professionnelle pour les biens confiés

- Pour les professionnels exerçant une action directe sur les œuvres qui leur sont confiées (restaurateurs), la garantie est étendue
- Aux biens confiés pendant travaux
- A la Responsabilité Civile après livraison/travaux/prestation